

CONSEIL SYNDICAL REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU : 14 MARS 2016

| | |
|--|--|
| <p><u>Référence du service :</u> AUDRN-PG-PL-VM-07d</p> | <p><u>Objet de la délibération</u> CONVENTION AVEC L'AGENCE D'URBANISME DANS LE CADRE DU PROGRAMME PARTENARIAL 2016</p> |
| <p><u>Etaient présents(es) (35)</u></p> <p>Philippe GRAS, Président</p> <p>Pierre GAFFARD-LAMBON, Jean-Jacques GRANAT, Jean-François LAURENT, Gaëtan PREVOTEAU, <i>Vice-Président(e)s</i></p> <p>William AIRAL, Vincent ALLIER, Marie-Paule ARMAND, Jean-Pierre BONDOR, Jacques BONHOMME, Pilar CHALEYSSIN, Marianne CREPIN, Marie-Reine DELBOS, Jean-Luc DESCLOUX, Gilles DONADA, Alex DUMAGEL, Jean-Baptiste ESTEVE, Michel FEBRER, Marc FOUCON, Jean-Pierre FUSTER, Michel GABACH, Gérard GIRE, Pascal GOURDEL, Marie-Françoise MAQUART, Antoine MARCOS, Jean-Claude MAZAUDIER, Michel MISSOT, Maurice MOURET, Thierry PESENTI, Bernadette POHER, Bernard PRADIER, Jacky REY, Jean-Noël RIOS, Catherine ROCCO, Joël TENA, Conseillers(ères) syndicaux(ales) présent (e)s</p> <p><u>Etaient représentés(ées) (4 pouvoirs)</u></p> <p>Bernard CLEMENT donne pouvoir à Marie-Paule ARMAND ; Nadine ANDREO donne pouvoir à Jean-Jacques GRANAT ; Sonia AUBRY donne pouvoir à Michel FEBRER ; Jean DENAT donne pouvoir à Jean-Noël RIOS ;</p> <p><u>Etaient excusés(ées), absents(es) (50)</u></p> <p>André BRUNDU, Juan MARTINEZ, Laurent PELISSIER, Fabienne RICHARD, <i>Vice-Président(e)s absent(e)</i></p> <p>Joseph ARTAL, René BALANA, Maryan BONNET, Laurent BURGOA, Sylvie COMPEYRON, , Ivan COUDERC, Robert CRAUSTE, Nathalie CREPIN, Jean-Paul CUBILIER, Alain DALMAS, Alain DUPONT, Arthur EDWARDS, Eline ENRIQUEZ-BOUZANQUET, Richard FLANDIN, Marilyne FOULLON, Philippe FOURNIER-LEVEL, Maurice GAILLARD, Théos GRANCHI, Robert HEBRARD, Michaël MANEN, Guy MAROTTE, Pierre MARTINEZ, Pierre MAUMEJEAN, Vivian MAYOR, Murielle NEPOTY, Olivier PENIN, Nicole PERRAU, Corine PONCE-CASANOVA, Thierry PROCIDA, Marie-France RAINVILLE, Jacky RAYMOND, Serge REDER, Olivier RIGAL, Sophie ROULLE, Frédéric SALLE-LAGARDE, André SAUZEDE, Guy SCHRAMM, Jean-Rémy SOLANA, Jean-Marc SOULAS, Jean-Michel TEULADE, Gilles TIXADOR, Frédéric TOUZELLIER, Gilles TRAUULET, Lucien VIGOUROUX, Joël VINCENT, Muriel VOLLE-ROGEL, Conseillers(ères) syndicaux(ales) excusé(e)s</p> <p style="text-align: right;">Sièges : 89 Membres en exercice : 89</p> | |

1/2

Monsieur Philippe **GRAS**, Président, rapporteur expose :

Vu l'Arrêté préfectoral en date du 4 septembre 2002 n° 2002-247-2 fixant le périmètre du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu l'Arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2002 n° 2002-298-6 portant création du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu la Délibération n° 2003-02-20-06 du 20 février 2003 du Syndicat Mixte relative au principe d'adhésion à l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région Nîmoise instituant un cadre de programme de travail partenarial ;

Considérant la décision du Conseil d'administration de l'Agence d'Urbanisme en date du 09 décembre 2015 fixant le montant de la cotisation 2016 à 0,115 centimes par habitant, soit un montant 43 398,57 euros.;

Considérant qu'il a été prévu les crédits nécessaires au budget primitif 2016,

Le CONSEIL SYNDICAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

Exprimés : **39** (dont 4 pouvoirs)

Pour :39.....

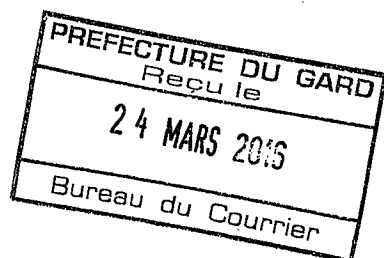
Contre :0.....

Abstention :0.....

ARTICLE 1^{er} : De confier à l'Agence d'Urbanisme et de Développement des régions Nîmoise et Alésienne, dans le cadre de la convention relative au programme partenarial 2016, les missions suivantes pour un montant de 43 398,57 €:

- Mission d'observation et de suivi de l'impact des orientations du S.CO.T. sur le territoire du Sud Gard
- Le suivi de la révision du SCOT afin de terminer les modifications a apporté au diagnostic et à l'état initial de l'environnement,
- D'apporter les connaissances lors des prochaines phases d'élaboration du PADD et DOO (l'agence sera associée aux travaux),
- Un travail en collaboration avec le SCOT Uzège Pont du Gard sur les trames vertes et bleues afin d'établir celles-ci,

ARTICLE 2 : De comptabiliser la dépense au titre du budget 2016.



Le Président du Syndicat Mixte
du S.CO.T. du Sud Gard

SYNDICAT MIXTE
Arche Bötti n° 1 - 3^{ème} étage
N°6, Allée Norbert Wiener
30900 NIMES
www.scot-sud-gard.fr
Tél : 04 66 02 55 30 - Fax : 04 66 28 91 02
Philippe **GRAS**
Maire de Codognan
Vice-Président de Rhony-Vistre Vidourle